

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2019-57**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux prestataires de services sur actifs numériques (saisine rectificative sur les dispositions de l'article 1<sup>er</sup>),

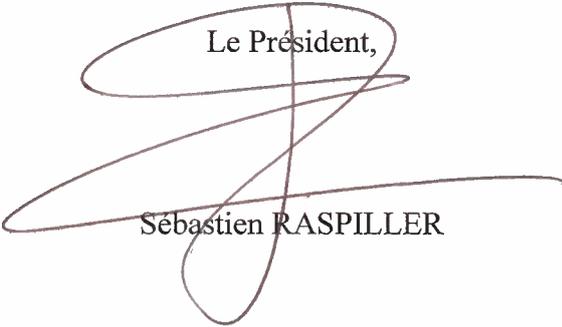
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du Président en date du 23 juillet 2019,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.**

Fait le 26 juillet 2019.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER